

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 30 (1993)  
**Heft:** 1141

**Artikel:** Bois tropical : du boycott à l'encouragement de la gestion durable  
**Autor:** Imhof, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1011715>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Du boycott à l'encouragement de la gestion durable

## LES UNS ET LES AUTRES

Faut-il faire pression sur les producteurs de bois ou sur ceux qui l'achètent ? On peut à juste titre se poser la question quand on sait que le Japon, qui n'a jamais brillé par sa sensibilité écologique à moins qu'elle ne constitue un argument de vente, comme dans le cas des voitures, consomme près des deux tiers du bois tropical qui entre dans les circuits internationaux. La création d'un second marché du bois tropical certifié par un label ne peut évidemment ignorer un si grand consommateur.

(pi) La semaine passée, le Conseil des Etats a adopté une motion sur le bois tropical. Ce texte réclame une déclaration obligatoire de provenance pour le bois et les produits en bois ainsi que la création d'un label garantissant qu'ils sont issus de forêts respectant les principes de la gestion durable. Une démarche louable dont le but est de permettre au consommateur qui le désire d'éviter de participer à la disparition des forêts tropicales.

Le Conseil des Etats était divisé sur la question: 13 pour et 13 contre; il a fallu la voix du président pour l'emporter. La nécessité de protéger la forêt tropicale n'était pourtant pas combattue, mais il y avait divergence sur les moyens. Un dossier exemplaire de la complexité des actions décidées en Suisse ou dans les pays industrialisés mais destinées à protéger l'environnement dans les pays en développement.

Il faut savoir en effet que si la forêt tropicale est menacée, ce n'est pas principalement à cause des exportations en direction des pays riches: on estime en effet que 6% seulement des arbres abattus entrent dans le commerce international. Les causes principales de destruction sont la pauvreté et la faible valeur du bois par rapport à d'autres productions. Ainsi, en Afrique principalement, la forêt est brûlée pour semer à la place des cultures vivrières; en Amérique du Sud, la déforestation a pour but l'installation d'autres activités, plus rémunératrices que le bois, comme l'élevage de bovins ou la culture de la canne à sucre. L'enjeu a été bien compris aux Etats-Unis où McDonald's doit affronter un mouvement de boycott: la chaîne de restauration rapide est accusée de favoriser la déforestation par ses achats de viande de bœuf.

Dans ces conditions, un boycott, rendu possible par la déclaration de provenance obligatoire, risquerait d'aller à fin contraire: en diminuant la demande, le prix du bois tropical baisserait... alors qu'il faudrait justement augmenter la valeur de la forêt. Raison pour laquelle l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE) s'opposait à la motion, tout en défendant la création d'un label qui aurait pour effet de créer un second marché du bois tropical et d'encourager la gestion durable de la forêt, aussi bien d'ailleurs en Suisse que dans les pays en développement.

L'opération n'est pourtant pas simple: on imagine bien que l'influence de la seule Suisse est insignifiante: elle consomme environ un pour mille des bois tropicaux qui passent par les circuits des marchés internationaux; ses importations ont chuté de 75% environ en dix ans, les bois suisses devenant compétitifs aussi

bien en prix qu'en qualité, par exemple pour la fabrication de portes et de fenêtres; et surtout une part très faible du bois importé est «visible» par le consommateur: un dixième seulement finit en meubles, jouets ou instruments de musique, alors que deux tiers environ servent à faire du papier, le solde venant sous une forme brute et étant transformé en Suisse.

Un label est pourtant en discussion dans plusieurs pays, notamment l'Allemagne, la Hollande et l'Autriche; l'idée est que la Suisse s'associe à ces pays et à d'autres dans le cadre du *Forest Stewardship Council*. Et tant pour simplifier les procédures que pour respecter les conditions locales de culture, il n'y aurait pas une seule et unique liste d'exigences détaillées à remplir pour obtenir le droit d'utiliser le label, mais mise en place d'une accréditation des systèmes de certification propres à chaque pays. Ceux-ci devraient respecter une dizaine de principes généraux, écologiques bien sûr, mais aussi humains, comme le respect de la vie des populations utilisant la forêt. Ce projet ne laisse pas les producteurs indifférents, à l'image de l'Indonésie qui soutient la création d'un label à cause de quelques grands commerçants qui sentent le vent tourner et qui veulent soigner leur image internationale, dans un but commercial évidemment.

L'OFAEE souhaite donc que la Confédération continue de soutenir des projets forestiers à travers la coopération technique et qu'elle participe financièrement et pratiquement à la mise en place d'un système de certification, voire qu'elle accueille le siège du *Forest Stewardship Council*, qui pourrait s'établir à Genève — ville qui est en compétition avec Mexico.

Le label a l'avantage sur le boycott d'empêcher dans une large mesure l'émergence de mesures protectionnistes déguisées; car les pays aujourd'hui riches ont beau jeu de refuser des produits sous prétexte qu'ils ne correspondent pas à leurs critères écologiques et sociaux, eux qui ont bâti leur richesse sur l'exploitation inconsidérées de ressources naturelles le plus souvent importées sans scrupules.

Les organisations écologistes, WWF et Greenpeace, si elles sont en accord avec l'OFAEE pour ce qui est du label, continuent tout de même de soutenir la déclaration obligatoire de provenance. Une position quelque peu paternaliste — le bois des pays industrialisés sera *a priori* considéré comme respectant les critères de la gestion durable, au contraire de celui en provenance des pays en développement — position qui, on l'a vu, méconnait largement la dimension économique du problème. ■